



non dépôt de déclaration fin de travaux il y a 13 ans

Par **Enigma78**, le **16/06/2023** à **15:01**

Bonjour

en 2009 nous avons construit un abris dans notre jardin, dépôt de DT fait en mairie, une fois terminé, le dépôt d'une déclaration au fisc été fait et une demande de paiement de taxe s'en est suivie

Aujourd'hui nous constatons que nous n'avons pas fait le dépôt déclaration d'achèvement pour l'abris, quels sont les conséquences du dépôt tardive étant donné que la prescription est acquise. Amende ?

Merci